

REGLEMENT CONCOURS DECORATION DE NOEL EDITION 2021

ARTICLE 1 : Participation

- Est admis à participer au concours, tout candidat s'étant préalablement inscrit
- Tous les habitants peuvent s'inscrire, à l'exception des membres du jury

ARTICLE 2 : Inscriptions

Reçues en mairie (à l'accueil ou mail candy.mourissargues@mairie-sernhac.fr)
avant le **vendredi 10 décembre**

ARTICLE 3 : Catégories

- 1^{ère} catégorie : Maisons et jardins
- 2^{ème} catégorie : Fenêtres et balcons

ARTICLE 4 : Critères

Ne seront retenues que les décos bien visibles de la rue et contribuant aux efforts de valorisation du patrimoine et d'illumination de Noël

La notation se fera en fonction :

- De la densité et de l'importance de la décoration
- De l'harmonie et de la qualité des éclairages
- Du style de décoration (choix des couleurs et des éléments de décos)
- De la créativité

ARTICLE 5 : Période

Les décos devront être mises en place à compter du **mercredi 15 décembre** et ne pas être retirées avant le premier weekend de janvier.

ARTICLE 6 : Le jury

Le jury est composé de :

- Elus du conseil municipal, membres de la commission communication
- Elus du Conseil Municipal des jeunes

Le jury notera toutes les décos lors des différents passages effectués pendant la période de décoration. Les photos seront réalisées de nuit. Les décisions ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 7 : Récompense

Le classement définitif et les vainqueurs seront consignés dans un procès-verbal signé par tous les membres du jury.

Le candidat ayant obtenu le premier prix dans sa catégorie sera classé hors concours l'année suivante et sera membre du jury.